

Sélection du mois de septembre 2016

La délinquance des mineurs : en avant la jeunesse !

Un vivier pour Daesch

En moins d'une semaine dans le courant du mois de septembre, trois mineurs de 15 ans ont été mis en examen et écroués respectivement à Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine) et dans les 12^e et 20^e arrondissements de Paris. Il ne s'agit pas d'un phénomène atypique. Selon une enquête du Figaro publiée le 23 septembre, 37 mineurs ont été mis en examen dans le cadre de procédures judiciaires liées au terrorisme. Par ailleurs, le rapport souligne également que le nombre de jeunes filles radicalisées est plus important que le nombre de garçons. Environ 2000 mineurs ont été signalés pour leur radicalisation islamiste. Un chiffre alarmant, car il montre une augmentation de 121 % depuis janvier. Selon le ministre de la Justice, Jean-Jacques Urvoas (Le Monde, 23/09/16), il s'agit « d'une tendance lourde », et précise également qu'à sa connaissance, « les chiffres ne sont pas ceux-là ».

Cette tendance est liée à plusieurs éléments. Les adolescents sont une cible privilégiée de Daesch, de la même manière que le groupe a véhiculé une propagande particulière à l'égard des femmes. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si dernièrement, c'est un commando de femmes qui a été interpellé en France. La porosité entre terrorisme et délinquance est également à mettre en évidence. L'hybride n'est pas forcément majeur. Comme le remarque Raphaël Liogier (LCI, 15/09/16), sociologue et spécialiste du fait religieux : « C'est alors très logiquement que cette culture jeune du djihad croise le chemin de la délinquance ». Béatrice Brugère (RMC, 15/09/16), ancienne juge antiterroriste, souligne aussi que le terrorisme chez les jeunes est un phénomène qui prend sa source dans celui plus global de leur violence.

Une évolution inquiétante

Le bilan de la délinquance 2015 souligne que celle commise par la jeunesse est en forte augmentation sur l'ensemble du territoire. L'âge des délinquants recule également, on parle de « jeunes mineurs », (France Bleu, 18/04/16). A Boulogne-sur-Mer, ils représentent près de 58 % des délinquants (La Voix du Nord, 15/02/16). Sur 1800 faits de délinquance commis dans les Ardennes, 900 l'ont été par des mineurs, une véritable « explosion » (L'Union, 05/02/16). Dans le Gard également cette délinquance juvénile inquiète les autorités. Ils sont mis en cause dans plus de mille procédures souligne Gil Andreau, le directeur départemental de la sécurité publique du Gard.

En outre, "On les retrouve, de plus en plus dans des infractions graves » déclare Laure Beccau, la procureure de Nîmes (Midi Libre, 06/02/16). La situation est identique dans les Dom-Tom où le procureur de Mayotte a déclaré, que 2017 pourrait être l'année du « cataclysme » si la délinquance continuait d'augmenter cette année. En 2015, le nombre d'agressions physiques y a augmenté de 50 % par rapport à 2014 et là encore, un tiers des faits de la délinquance totale sont imputables à des mineurs (Le Point, 16/02/16). Elle est relevée aussi par le procureur de Saint-Etienne (Loire) qui en expose les chiffres, 141 jeunes de moins de 18 ans présentés au parquet, soit une augmentation de 104 % par rapport à 2014. 490 convocations devant le juge des enfants, c'est + 25 % ; 605

convocations pour un rappel à la loi ou une mesure de réparation, c'est + 75 % ; et 35 ouvertures d'informations judiciaires (les affaires les plus graves, en général), c'est +218 %. Des chiffres qu'il explique par l'arrivée d'une tranche d'âge parvenu à « maturité » et qui a basculé dans la délinquance. (Le Progrès, 19/01/16). Le procureur de Rouen (Seine-Maritime) souligne quant à lui un durcissement très net de la délinquance des mineurs, qui montrent une attitude violente et provocatrice à l'égard des forces de l'ordre (Normandie Actu, 13/01/16).

En outre, compte tenu des flux migratoires, il ne faut pas oublier le nombre, non-négligeable, de mineurs isolés étrangers sur le territoire. A Rennes, comme dans d'autres villes, ils se font régulièrement interpellés pour vols et trafic et les forces de l'ordre ont constaté avec inquiétude une nette augmentation de la violence chez ces jeunes migrants qui, au début, se contentaient de vols simples, puis de vols à l'arraché, et des scènes plus violentes encore avec des victimes sérieusement blessées (Ouest France, 02/03/16). Ils sont des proies faciles pour les organisations terroristes et pour les réseaux criminels. C'est après l'attaque en Allemagne des passagers d'un train par un réfugié de 17 ans, le 18 juillet dernier, en Bavière que la menace a pris toute son ampleur et que l'Allemagne compte revoir sa politique d'accueil. Quand on sait que le gouvernement allemand a déclaré avoir « perdu » environ 6000 réfugiés mineurs en 2015, il y a de quoi de faire du souci. Les autorités ne savent pas ce que sont devenus ces jeunes. Sur environ 15 000 qui ont fait une demande d'asile, plusieurs milliers se sont évanouis dans la nature avant d'avoir terminé les démarches administratives. Les ONG redoutent une implication du crime organisé. A l'échelle européenne, Europe a constaté aussi cette disparition de 10 000 réfugiés mineurs sur la base de la déclaration des données fournies par les Etats (France 24, 11/04/16).

La réponse judiciaire

Elle ne semble pas au rendez-vous. Plusieurs centres éducatifs fermés ont fait l'objet de fermeture administrative temporaire, voir définitive, compte tenu de la difficulté à gérer les quelques mineurs multirécidivistes qui y ont été envoyés. Cela a été le cas pour celui de Fragny, situé sur la commune d'Autun (Saône-et-Loire), de la Gautrèche à La Jubaudière (Maine-et-Loire), où la multiplication des actes de vandalisme, notamment un incendie volontaire, a contraint à une fermeture.

Curieusement, Jean-Jacques Urvoas a annoncé son intention de supprimer les tribunaux correctionnels pour mineurs récidivistes en arguant, d'une part, qu'elle ne concernerait qu'une frange minime des condamnations de mineurs, et en pointant, d'autre part, l'embouteillage des juridictions qu'elle générerait, le tout pour des sanctions qui seraient comparables à celles émanant des tribunaux pour enfants. Une part qui n'est pas si infime que cela puisque, à l'époque, l'étude d'impact annexée au projet de loi de 2011 créant les tribunaux correctionnels pour mineurs précisait que le nombre de mineurs mis en cause pour des faits de violences depuis 1990 avait augmenté de 575 %. Une étude menée en 2011 par l'Observatoire national de la délinquance a établi que les 14-18 ans, soit 5 % seulement de la population française, représentaient à eux seuls 25 % des mis en cause pour viols et agressions sexuelles, 34 % pour cambriolages, 46 % pour vols avec violence et 57 % pour destructions et dégradations de biens publics (Atlantico, 09/03/16). Il ne semble pas que cette tendance se soit inversée depuis.